



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Services du Parlement
Commission de la sécurité sociale et de la
santé publique du Conseil national CSSS-N
Palais du Parlement
3003 Berne

Courriel : marie.buchs@bsv.admin.ch

Fribourg, le 10 mai 2022

2022-484

Modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (octroi du congé de maternité au père en cas de décès de la mère)

Monsieur le Président du CSSS-N,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 17 février 2022. Le Conseil d'Etat remercie le CSSS-N et l'OFAS pour l'élaboration du dossier et l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Après avoir analysé les documents reçus, nous apportons notre soutien au projet de modification. La modification ne touchera que très peu de personnes, mais pour ces dernières l'enjeu est très important.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du CSSS-N, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Marc Valloton, Vice-chancelier

Copie

—
à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle, l'Etablissement cantonal des assurances sociales ECAS et à l'Office fédéral des assurances sociales OFAS ;
à la Chancellerie d'Etat.